



# Syndicat National **FO** des Finances Publiques

## Section de **SEINE MARITIME**

21 quai Jean Moulin 76037 Rouen cedex  
Tel : 02.35.58.37.17 ou 37.18, e-mail : [fo.@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.@dgfip.finances.gouv.fr)  
Site départemental FO DGFIP :

**FO DGFIP 76**

### Comité Technique Local Emploi du 14 décembre 2017 Compte rendu

Le CTL Emploi déclinant le Projet de Loi de Finances 2018 s'est réuni le 14 décembre 2017.  
La délégation **F.O.-DGFIP 76** a décidé de siéger à ce CTL.

**F.O.-DGFIP 76** considère que le boycott est souvent un constat d'échec en matière de dialogue social et demeure en tout état de cause une action à mettre en œuvre avec précaution et discernement.

**Pour F.O.-DGFIP, le boycott systématique en première convocation n'a plus beaucoup de sens. La non participation étant juridiquement considéré comme une abstention....**

Ce dont sait bien profiter l'administration !!

Selon nous, un vote unanime «contre» a beaucoup plus de poids, sujet longuement développé lors de nos visites de services. Nous sommes contre les restructurations, nous sommes contre les suppressions et, par conséquent, nous respectons notre logique en votant «contre» dans les instances institutionnelles.

La Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Dès lors, suite au mouvement et aux visites de services réalisés en Intersyndicale, plusieurs centaines de collègues ont envahi le CTL !!! Tous n'ont pas pu entrer dans la salle, et nombreux attendaient dans le hall extérieur de la Cité administrative.

### **Bravo à vous pour cette forte et marquante action !!!**

Les collègues marquent ainsi leur totale opposition et leur ras-le-bol face à la logique destructrice de nos emplois menée depuis de trop nombreuses années par les gouvernements successifs et déclinée par les directeurs locaux.

Dès lors, la Présidente fait le constat que le CTL ne peut pas valablement se tenir, car ce n'est pas «une séance publique». A défaut du départ de l'ensemble des collègues présents, la Direction serait dans l'obligation de quitter les lieux.

Les membres de l'intersyndicale lui signifient qu'il serait souhaitable qu'elle entende les agents et, à minima, accepte les échanges avec eux !!

La Présidente rappelle que le Projet Loi de Finances 2018 et les suppressions d'emplois pour le département de Seine-Maritime suivent la tenue du Comité Technique de Réseau.

Différentes interventions de collègues ont eu lieu, relatives :

- à la dégradation importante des résultats du baromètre social, reflet du mal-être des agents et des services,
- à la justification des suppressions d'emplois dans les unités et ce qui peut les légitimer,
- au ressenti de la Directrice vis-à-vis de cette politique destructrice pour les services et les hommes,
- au sentiment d'acharnement sur notre département en termes de nombre de postes supprimés annuellement,
- quid de l'Equipe De Renfort bien maigre et qui ne peut de toute façon être partout,
- que même si le RH local essaye de faire ce qu'il peut pour prendre en compte les situations individuelles, quid du collectif et des services dans leur globalité, leur devenir ,
- à l'incompréhension sur la «valse» et le redéploiement permanent désormais des missions qui passent d'un département, ou d'une région à l'autre, voir sur des pôles nationaux avec pour seul calcul, les suppressions de postes encore et encore...
- Au sentiment que les collègues de catégories C et B sont majoritairement victimes et bien peu les A+,
- qu'en sera t-il de CAP 2022, alors que des missions relatives au Prélèvement A la Source (en termes d'accueil et d'explications) vont être externalisées ?

Face à ses interventions, les réponses de la Directrice ont été les suivantes (et d'ailleurs, elle n'a rien su exprimer de plus lors de ses biens pâles explications en CTL...mais peut-être a-t-elle été déstabilisée par la tournure des événements ???) :

- Au niveau local, on fait ce qu'on peut avec les RH afin de tenir compte des situations personnelles,
- Pas de réponse à donner sur les choix locaux où sont supprimés les postes, cela est du ressort du CTL,
- Il n'y a pas d'acharnement sur le plan local, on applique une méthode nationale et statistique de répartition des suppressions d'emplois,
- Certes, les missions partent, mais elles sont juste exercées de manières différentes.
- Les missions sont recalibrées au plan national, même si vous n'êtes pas d'accord avec et on le fait de façon égalitaire sur l'ensemble du territoire,
- les cadres A+ sont aussi touchés par les suppressions : un poste d'AGFIP cette année, et un AFIP et un AFIPA ont été supprimés l'an passé. Tous les ans, on supprime des IDIV.
- Ce n'est pas parce que des appels d'offres sont faits que les missions seront externalisées au privé, c'est juste au cas où les services n'aient pas les moyens de faire face à la demande !!!

**Mais, Madame la Directrice, votre dernière phrase est éloquente. C'est bien pour cela qu'on est ici tous rassemblés !!! des emplois , des emplois , des emplois !!! pour réaliser nos missions.**

Les réponses apportées par la Directrice n'ont pas été de nature à rassurer les collègues. A plusieurs reprises, la Directrice a tenté de se dédouaner en précisant que tous ces points avaient déjà été vus avec les Organisations Syndicales. Nous lui avons rappelé que, sur ces projets, nous avons voté «contre».

Les Organisations Syndicales demandent que soit remonté au niveau national le mécontentement des personnels. La Directrice déclare qu'elle fera, comme elle le fait toujours, remonter à RH1A et à la Directrice interrégionale. Elle réitère son propos qu'à défaut de quitter la salle le CTL n'aura pas lieu.

Les collègues quittent la salle et vont manifester leur mécontentement devant le quai Jean Moulin. Dans la matinée, une distribution de tract aux usagers avait eu lieu.

[La presse locale Paris Normandie](#) était aussi présente et a rendu compte dans son édition du lendemain.

Lors de l'ouverture du CTL, la Présidente demande s'il y a des déclarations liminaires ?  
Les Organisations Syndicales présentes se sont mises d'accord sur une simple déclaration orale faisant mention :

- du choix syndical de l'absence de débat pour discuter des suppressions de postes.
- d'une demande à la Présidente de préciser les structures impactées par la suppression des 46 emplois,
- et de la connaissance des motivations qui ont conduit au choix de ces structures.

En effet, pour **F.O.-DGFIP 76**, le rôle des Organisations Syndicales n'est pas de prendre parti quant aux choix opérés relatifs à ces suppressions.

### **Nous les condamnons unanimement.**

► **Concernant l'explication des suppressions d'emploi pour « motif national »**, la Présidente explique que la méthode de calcul des suppressions d'emplois est connue depuis 2014 et obéit à 2 axes principaux : redéploiements et aspect correctifs de charge.

- Pour les redéploiements, les structures concernées dans notre département sont : le SRH avec le déploiement de Sirhius RH, la réorganisation des Recettes Non Fiscales (ex-produits divers), la Caisse des Dépôts et Consignations, les Services facturiers et dépenses, le CSBO et le Service Liaison Rémunération.

La Présidente précise qu'à chaque création de Pôle, la Seine-Maritime postule. Encore et toujours des expérimentations.

- Pour les correctifs de charges : le 76 y contribue à hauteur de 9 emplois et correspond « à des effectifs trop élevés dans les services (SIC!!!) en comparaison avec les autres départements !!  
Cela impacte surtout les Services Impôts Entreprises (SIE).

► **Concernant l'explication des « suppressions locales »**, la Présidente a été d'une opacité totale, n'a absolument rien expliqué, ni détaillé ses choix.

La Présidente a pris le cas de la Paierie Départementale : Selon elle, ce poste se trouve en gain d'agent de + 1, alors qu'à la lecture des tableaux, c'est de la suppression de 4 emplois dont il s'agit. Ses seuls propos ont été de dire qu'il faut bien faire avec les paramètres disponibles et les vacances structurelles.

Elle déclare : « on est conscient de l'investissement des agents, mais c'est un JEU et on est bien obligé de l'appliquer ». !!

Les chefs de services ont été informés en amont du CTL afin qu'ils l'expliquent à leurs agents !!

Elle conclut par « tout ce que je vous avais promis cette année est traduit dans le tableau » !!

Eh bien oui : les services impactés par les 46 emplois supprimés apprécieront : les promesses sont tenues.

Sans débat contradictoire de notre part, nous sommes passés au vote :

**Vote UNANIME « CONTRE » des Organisations Syndicales présentes**

La tournure du CTL n'a pas dû plaire à la Direction car de nouvelles pratiques en termes de dialogue social voit le jour.

La dernière en date porte sur le télétravail. Un groupe de travail devait se tenir le 15 décembre. Avec un fait nouveau : **la discrimination syndicale**.

En effet, la Direction a transmis de la main à la main les documents de travail non plus aux Organisations Syndicales représentatives mais seulement à certaines d'entre elles qui ont acceptées d'aller à ce GT sans ordre du jour précis.

*Nous nous demandons encore sur quel critère, d'autant plus qu'une demande de transmission des documents a été adressée par mail à la direction, restée sans réponse à ce jour.*

Que nous y allions ou pas, la représentativité syndicale ne peut pas s'exercer avec ce genre de pratique.